

Guide Ploemeur mes services : comment ça marche ?

Déposer le dossier de quotient familial

- 1 Connectez-vous à votre espace citoyen : <https://www.espace-citoyens.net/ploemeur/espace-citoyens>.
Dans « Edition de documents », cliquez sur « Documents d'inscription » et téléchargez le « dossier de quotient familial à compléter ». Remplissez-le en ligne puis enregistrez-le.
- 2 Retournez sur la page d'accueil, puis dans « Autres démarches », cliquez sur « Transmettre son dossier de quotient familial 20...-20... ». Suivez la procédure indiquée, joignez les documents demandés puis validez. Votre demande sera transmise à notre service puis traitée dans les plus brefs délais.



Si le dossier est complet, vous recevrez un message vous indiquant que votre dossier a été traité positivement.

Il vous précisera également la lettre de tarification des activités et sera accompagné de la brochure tarifaire de l'année scolaire.

Cette démarche, qui concerne uniquement les familles ploemeuroises, est à renouveler chaque année. Dans le cas contraire le tarif maximum est appliqué.